



**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
Séance du mardi 18 juin 2024**

**Vœu relatif à l'ouverture de nouveaux centres municipaux de santé**

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que, selon l'Apur, 13,3% des Parisiennes et Parisiens sont sans suivi médical ou dentaire pris en charge par l'Assurance Maladie depuis au moins 2 ans ;

Considérant le lien fort établi, toujours selon l'Apur, entre situation de défaveur sociale et moindre recours aux soins et à certains dispositifs de prévention ;

Considérant que 5,6 % des parisiennes et parisiens habitent en QPV ;

Considérant la projection du Conseil national de l'Ordre des médecins qui prévoit, pour l'année 2024, 5628 départs en retraite ;

Considérant que Paris est le département français où les dépassements d'honoraires sont les plus élevés, avec un dépassement moyen à hauteur 29,2 euros ;

Considérant les inégalités d'accès à ces médecins suivant les arrondissements, les 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements souffrant des plus faibles densités de généralistes et de spécialistes ;

Considérant que le quartier de Belleville-Fontaine Au Roi accueille des populations précaires, et a une part d'habitant de nationalité étrangère importante (27% contre 14% à Paris et 20% dans les quartiers politique de la vie à Paris) ;

Considérant que cette situation conduit à des difficultés d'accès aux droits et aux soins ;

Considérant le projet de santé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Morand qui souhaite travailler en lien avec la résidence ADOMA rue Desargues ;

Considérant que la Ville de Paris a 7 centres municipaux de santé ;

Considérant que ces équipements municipaux permettent de mener une politique municipale d'accès aux soins, de lutte contre le non recours, et de prévention ;

Considérant que les centres municipaux de santé donnent accès aux Parisiennes et Parisiens à une offre de soins de proximité, en secteur 1 permettant de construire des liens avec l'hôpital ;

Considérant que les établissements de santé municipaux sont éloignés du 11<sup>e</sup>, notamment le CMS Belleville (Metro Télégraphe) ;



Considérant la proposition des élu·e·s du Groupe Communiste et citoyen intégrée au programme de mandature de la majorité prévoyant la création de 7 centres publics de santé à Paris en priorité dans les QPV ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris de février 2021 en réponse au vœu du groupe Communiste relatif à la création de centres municipaux de santé ;

Considérant le vœu relatif à la création d'un centre de santé adopté par le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en mars 2021 demandant que la création d'un centre public ou associatif de santé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement soit provisionnée au plan d'investissement de mandature et qu'un site de 400 mètres carrés soit identifié dans le quartier Politique de la ville Belleville – Fontaine au Roi pour le dédier à l'installation de ce centre public de santé ;

Considérant l'amendement déposé par le groupe Communiste et citoyen au budget adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2021, engageant 6 000 000 d'euros, en investissement pour les structures de santé de proximité ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris de juillet 2023 en réponse au vœu du groupe Communiste relatif à la création de centres municipaux de santé, demandant que la Ville de Paris actant la localisation de deux futurs CMS d'ici 2027 (Python Duvernois et Charles Hermite) et la planification de 5 autres à l'occasion du vote du budget 2024 en décembre prochain ;

Considérant l'amendement au budget présenté en décembre 2023 par le groupe communiste et citoyen relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé ;

Considérant le vœu du groupe communiste, relatif à la création d'un centre municipal de santé d'innovation de 1000 m<sup>2</sup> dans le cadre du réaménagement de la Porte de Montreuil, adopté en février 2024 par le Conseil de Paris ;

Considérant les multiples vœux relatifs à la fermeture des centres de santé de la Croix Rouge, adoptés par le Conseil de Paris au cours des deux dernières années ;

Considérant que l'implantation de nouveaux centres de santé municipaux, dont le besoin de création avait été évalué à 7 en début de mandature par la majorité municipale, doit se faire en fonction des besoins territorialisés des populations avec comme objectif premier de répondre aux besoins des publics les plus éloignés du soin ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté le 5 juin 2023 en séance du Conseil de Paris prévoyant l'identification de sites susceptibles d'accueillir des activités de soin ;

Considérant que toutes les options foncières doivent être étudiées (mobilisation du foncier municipal, mobilisation du foncier disponible de partenaires tels que les bailleurs) pour permettre l'ouverture rapide de centres municipaux de santé ;

Considérant la volonté, dans le 11<sup>e</sup>, d'établir un centre municipal de santé dans le quartier Belleville-Fontaine au Roi, QPV ;



**Sur proposition des élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Paris 11 en Commun ;**

**EMET LE VŒU :**

- que la Ville de Paris planifie la création d'un équipement municipal de santé permettant de proposer des soins en secteur 1, ainsi que des actions de préventions et d'accès aux droits dans le quartier Belleville-Fontaine au Roi ;
- que la Ville de Paris étudie en lien avec les autorités sanitaires et les structures de santé la possibilité d'implanter un dispositif du type Permanence d'accès aux soins de santé dans le quartier de Belleville-Fontaine Au Roi.

**Résultat des votes :**

**Pour :** Les élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Changer Paris, et M. Grégory MOREAU.

**Le vœu est adopté à l'unanimité**